



Compte - rendu du Conseil d'école du 17/03/2017

Ecole PRIMAIRE DE SERVAS.....

Présents : C. COURTEAUD (Directrice)

Enseignants : C. RAY - C. CUISINIER - D. FRUMY - L. BALLOIS - L. CROZET

Municipalité : S. GUERIN (Maire - adjoint).

Délégués de parents : J. CRISTIN - L. CURT - C. WARIN-PROST - E. LAURENT - N. PEREIRA - V. KHAM et C. VAROT.

Excusés : D. COMTE (délégués de parents), M. ANTRIEUX (DDEN).

2017 - 2018 : L'administration venant d'acter l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine, le Conseil d'école exprime sa satisfaction, cette 6^{ème} classe donnant lieu à des conditions d'apprentissage et de travail nettement plus satisfaisantes.

1- Année 2016 - 2017

- 135 élèves à ce jour, se répartissant ainsi :

PS/MS = 26 CE2/CM1 = 22

MS/GS = 26 CM1/CM2 = 21

GS/CP = 19

CP/CE1 = 21

- Livret scolaire unique (LSU) :

Un nouveau livret a été réalisé au niveau national, il couvre le temps de scolarité obligatoire des élèves (du CP à la 3^{ème}). Il permet d'évaluer les connaissances et les compétences des élèves. Prochainement, ce livret sera consultable en ligne.

Un bilan périodique est transmis aux familles. Cette application numérique n'ayant été opérationnelle qu'en cours d'année, il a été transmis selon des périodicités différentes selon les classes.

2- Actions et projets pédagogiques

- USEP : (classe de CP. CE1) : deux rencontres à venir, dont une à Servas. Financement Sou des écoles.
- Piscine : * fin du cycle CP, bilan très satisfaisant. Merci à Mme VAROT (parent agréé) qui a bien voulu accompagner le groupe tout au long du cycle. Sans sa participation, les séances auraient dû être annulées.
* Cycle CE1 : du 30/03 au 27/06. Là encore, nous avons besoin de l'accompagnement de Mme Varot, qui a donné son accord. Un grand merci à elle. Financement Agglo.
- Musique : * le travail se poursuit avec Fanny Baldassare, musicienne du CRD. Une présentation du travail effectué sera proposée aux parents, fin juin. Financement Municipalité via l'Agglo.
* En avant la musique : les CP et les CE1 se sont rendus au CRD pour une découverte des différents instruments. Financement Agglo.
- Projet réalisation d'une fresque murale collective impliquant tous les élèves, de la petite section aux CM2. Thème retenu = les contes.
Intervenante = Anne - Isabelle GINISTI. Devrait démarrer fin mars.

Rappel : projet qui a été mis en œuvre grâce à une subvention exceptionnelle allouée par le Sou des écoles. Merci à eux.

- Petites Scènes Vertes :

- * PS aux CE1 : « Gramme d'âme ».

- * CE2/CM1/CM2 : « Arsène et Coquelicot ».

Financement entrée du spectacle : Sou des écoles.

- Semaine des mathématiques : organisée au niveau national. Travail autour du raisonnement par la résolution d'énigmes.

- Plaislire : les élèves de CE2. CM1. CM2 ont étudié « Alfred Chocotte et le voleur de rêves » en lecture suivie. Ils rencontreront son auteur, Martial Victorain, dans leur classe, le 6 avril et pourront l'interroger tant sur cette œuvre que sur son activité d'auteur. Financement Kiwanis de Bourg dans le cadre de l'opération Plaislire.

Venue également de l'illustratrice de ce livre de jeunesse, Anne - Isabelle Ginisti.

3- Questions diverses

(demandes émanant des délégués de parents) :

- Anglais (CP) : fonctionnement en modules périodiques annualisés dans les 2 classes.

- Horaires d'EPS dans les classes de GS/CP et CP/CE1 :

- * Même volume horaire hebdomadaire durant les périodes avec cycles « savoir nager ».

- * Hors cycle piscine, même volume horaire avec organisation pédagogique différente.

- Nouveaux programmes, notamment en maths :

Ils sont entrés en vigueur en septembre 2016 dans les classes d'élémentaire. Les manuels et fichiers utilisés n'ont pas tous été changés, soit parce que les nouvelles versions n'ont pas encore été éditées, soit pour des raisons évidentes de budget.

En CM1 - CM2, malgré les changements pédagogiques en étude de la langue présentés au précédent conseil d'école, la programmation annuelle est respectée. Le travail de répartition avec le collège se poursuit.

- Fonctionnement des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : assurées par les enseignants de l'école, selon un volume horaire annualisé. Organisation arrêtée par l'IEN sur proposition du Conseil des maîtres de l'école. Concerne un nombre restreint d'élèves soit :

- * pour une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,

- * soit pour une aide au travail personnel,

- * soit pour une activité prévue par le projet d'école.

- * Effectif pouvant varier d'un groupe à l'autre, d'une période à l'autre.

- Moyens mis en place, hors temps scolaire, pour accompagner les élèves en difficulté en l'absence d'APC : Pas de dispositif au niveau de l'école. A voir avec les TAP ou le périscolaire.

- Travail à la maison ou pendant les vacances : Pas de travail écrit obligatoire, sauf situations particulières.

- **Information des parents quant aux difficultés de leurs enfants :**

- * transmission régulière (et variable en fonction des classes et des niveaux) des travaux des élèves, des cahiers d'entraînement, des évaluations et du livret scolaire ;
- * rencontres avec les enseignants (à l'initiative de l'école ou des parents) ;
- * équipes éducatives ;
- * signalements au Rased ;
- * participation aux APC.
- * Durant l'année de CM1, un repérage d'éventuels troubles « dys » est réalisé. En cas de doute, les enseignants alertent les parents . Ensuite, seul un spécialiste peut établir un diagnostic.
- * Les documents PAP ou PPRE, qui définissent les aménagements mis en place pour des élèves à suivi particulier. Ils sont établis par les enseignants ou par le médecin scolaire pour le suivi de l'élève d'une classe à une autre, et validés par les parents.

- **Gestion du cas de gale** (maladie bénigne mais nécessitant une visite chez un médecin pour diagnostic et traitement).

- * Eviction pendant 3 jours après début du traitement.
- * Information des parents et des personnels de l'école sur l'existence d'un cas à l'école.
- * Pas d'éviction des frères et sœurs.

- **Signalisation distinctive école élémentaire/maternelle.**

La distinction n'est pas évidente actuellement, pour les nouvelles familles. La municipalité accepte le principe d'une signalisation réalisée par les élèves dans le cadre du projet fresque.

Calendrier des Conseils d'école : vendredi 16 juin 2017.

C. COURTEAUD
Directrice